

Résolution du Conseil du 26 septembre. Préparation du rapport en vertu de l'article 15, paragraphe 4, du Pacte.

13. Dans sa séance du 26 septembre, le Conseil dut constater que les efforts du Comité des Cinq n'avaient pas abouti. Il confia à un Comité composé de tous ses membres autres que les représentants des Parties le soin de préparer le présent rapport, en vue de l'application de l'article 15, paragraphe 4, du Pacte. Toutefois, la conciliation restant toujours possible jusqu'à l'adoption dudit rapport par le Conseil, le Comité des Cinq fut maintenu avec mission d'apprécier, au cas où des suggestions lui seraient apportées, si elles pourraient motiver une nouvelle tentative de conciliation.

* * *

14. Après l'échec de la tentative de conciliation du Comité des Cinq, le Conseil a reçu de l'Empereur d'Ethiopie un télégramme daté du 25 septembre indiquant que "depuis quelques mois" ce souverain "avait donné l'ordre à ses troupes de reculer jusqu'à trente kilomètres de la frontière et de s'y maintenir pour éviter tous incidents pouvant servir aux Italiens de prétexte à une agression. Ces ordres avaient été pleinement exécutés". L'Empereur "rappelait sa demande précédente tendant à obtenir l'envoi d'observateurs impartiaux pour constater les faits à l'égard de toute agression ou de tout autre incident éventuel, afin d'en fixer la responsabilité". Il demandait, en outre, au Conseil de prendre "toutes autres mesures de précaution qu'il jugerait utiles".

A ce télégramme, le Comité de treize membres créé par le Conseil le 26 septembre répondit que, considérant avec la plus sérieuse attention la demande d'envoi d'observateurs impartiaux, il étudiait si les circonstances de fait leur permettraient de remplir leur mission.

15. A la séance du Conseil du 28 septembre, le Président du Conseil déclara qu'il estimait devoir communiquer officiellement le télégramme de l'Empereur d'Ethiopie au représentant de l'Italie afin de lui donner l'occasion de présenter, le cas échéant, des observations. Cette communication a été faite le même jour sous la forme d'une lettre du Président du Conseil au représentant de l'Italie. Aucune réponse n'a encore été reçue.

16. Le 28 septembre, l'Empereur d'Ethiopie adressa un nouveau télégramme au Président du Conseil. Tout en affirmant que l'Ethiopie continuerait à collaborer avec le Conseil pour une solution pacifique selon le Pacte, l'Empereur attirait la plus sérieuse attention sur la gravité croissante "de la menace d'agression italienne" que constituaient les "envois continus de renforts de troupes et autres préparatifs, malgré l'attitude pacifique" de l'Ethiopie. "Nous demandons, ajoutait-il, instamment au Conseil de prendre au plus tôt toutes mesures de précaution pour parer à l'agression italienne, car les circonstances sont devenues telles que nous manquerions à notre devoir en retardant davantage la mobilisation générale nécessaire pour assurer la défense de notre pays." Après avoir déclaré que la mobilisation envisagée n'affecteraient pas ses ordres antérieurs "pour maintenir